PROGRAMME D'ENTRETIEN

DE

L'AERONEF

WASSMER
WA 54

PROPRIETAIRE DU PROGRAMME D'ENTRETIEN **FOURQUEMIN Arnaud**	
ADRESSE : 6 bis rue des Roses Prolongée 77400 LAGNY SUR MARNE	
Tel : 0164023497	FAX : 0164023497
TYPE :	N° AGREMENT N° :

Immatriculation	N° de série	Type moteur	Type hélice
F-BXCL	139	Lycoming O-360 A1 LD	Mc CAULEY 2D36C14/78KM-4

Edition N° 1 Mai 2007

Acceptation GSAC:
N°:
Date:
Nom/Signature:

TABLE DES MATIERES

SECTION 1……. INSTRUCTIONS GENERALES

SECTION 2.....…… MODE DE PERIODICITE D' ENTRETIEN,
D' UTILISATION ET DE STOCKAGE DES
COMPOSANTS,
TABLEAUX DES OPERATIONS D' ENTRETIEN

LISTE DES PAGES EN VIGUEUR

Page	Date		Page	Date
0.1	Mai 2007			
0.2	Mai 2007			
0.3	Mai 2007			
0.4	Mai 2007			
0.5	Mai 2007			
0.6	Mai 2007			
1.1	Mai 2007		2.1	Mai 2007
1.2	Mai 2007		2.2	Mai 2007
1.3	Mai 2007		2.3	Mai 2007
1.4	Mai 2007		2.4	Mai 2007
1.5	Mai 2007		2.5	Mai 2007
1.6	Mai 2007		2.6	Mai 2007
1.7	Mai 2007		2.7	Mai 2007
1.8	Mai 2007		2.8	Mai 2007
1.9	Mai 2007		2.9	Mai 2007
1.10	Mai 2007		2.10	Mai 2007
1.11	Mai 2007		2.11	Mai 2007
1.12	Mai 2007		2.12	Mai 2007
1.13	Mai 2007		2.13	Mai 2007
1.14	Mai 2007		2.14	Mai 2007
1.15	Mai 2007		2.15	Mai 2007
1.16	Mai 2007		2.16	Mai 2007
1.17	Mai 2007		2.17	Mai 2007
1.18	Mai 2007		2.18	Mai 2007

PAGE D'AMENDEMENT

Amendement Date :

<u>Motif de l'amendement</u> :

Pages à détruire	Pages à insérer	Motif

<u>Nota</u> : Chaque page d'amendement doit être conservée dans le document durant toute sa vie. La conservation de toutes ces pages permet de tracer l'historique des révisions.

PAGE LAISSEE BLANCHE INTENTIONNELLEMENT

SECTION 1

INSTRUCTIONS GENERALES

TABLE DES MATIERES

A. GENERALITES .....page 1.2

B. DEFINITION DE L'ENTRETIEN .....page 1.2

C. TERMINOLOGIE.....page 1.3

D. SIGLES ET ABBREVIATIONS UTILISES .....page 1.5

E. DOCUMENTATION D'ENTRETIEN .....page 1.6

F. CARACTERISTIQUES D'EXPLOITATION – DECOMPTE DES HEURES page 1.6

G. MISE A JOUR DU PROGRAMME D'ENTRETIEN.....page 1.7

H. PERIODICITE DES VISITES ET PESEES .....page 1.8

I. OPERATIONS D'ENTRETIEN PARTICULIERES.....page 1.10

J. VOLS DE CONTROLE.....page 1.11

A. GENERALITES

Le propriétaire / exploitant ou le responsable de la gestion du maintien de la navigabilité doit s'assurer que les tâches figurant dans le programme d'entretien sont exécutées dans les intervalles prescrits. Rien de ce qui est contenu ou omis dans le programme d'entretien ne décharge le propriétaire / exploitant de la responsabilité de s'assurer que l'aéronef est maintenu en état de navigabilité.

Le programme d'entretien doit tenir compte des exigences opérationnelles ainsi que toutes les exigences de maintenance découlant des modifications ou réparations.

Le propriétaire / exploitant doit modifier son programme d'entretien selon les directives des services compétents, les publications délivrées par les constructeurs (service bulletins, révisions au manuel de maintenance...), les documents de maintenance des fabricants suite à une modification. Cette mise à jour est effectuée dans un délai de un an à compter de la diffusion de l'exigence de l'autorité ou des recommandations du constructeur. Un suivi personnalisé doit être mis en place pour réaliser ces tâches dans l'attente de leur incorporation dans le programme.

B. DEFINITION DE L'ENTRETIEN

L'entretien à vocation préventive pour tous les composants participant à l'état de navigabilité est constitué de l'ensemble des opérations qui contribuent à maintenir l'aéronef à un niveau de sécurité satisfaisant.

Il incorpore d'une manière générale :

- Des inspections : examens de niveaux divers ayant pour but de reconnaître objectivement l'état d'un composant
- Des actions ponctuelles, prédéterminées ou non : interventions à effet de conservation, ainsi qu'actions correctives issues des inspections.
- Des remplacements de composants à échéances déterminées.
- Des opérations particulières ayant pour objet de reconnaître le maintien de certaines qualités opérationnelles ou consécutives à certains événements fortuits.

  Dans cette optique, le programme d'entretien est un document qui décrit les opérations nécessaires pour maintenir l'aptitude d'un aéronef à être exploité, notamment en matière d'aptitude au vol, d'entretien des équipements ainsi que des moyens radiocommunication / navigation dont la présence à bord est exigée par la réglementation.

Ce programme n'a pas pour objet de se substituer à la documentation des constructeurs, celle ci restant applicable dans tous les cas en ce qui concerne les méthodes et procédures qui s'y trouvent décrites.

L'application des exigences des autorités, Consignes de Navigabilité (Airworthiness Directive) est gérée à partir d'un statut personnalisé à l'aéronef.
Ce programme est conforme aux conditions d'entretien définies par le fascicule GSAC P-41-15 pour les éléments radiocommunication / navigation.

C. TERMINOLOGIE

C.1 Terminologie selon la documentation du constructeur.

Le constructeur n'a pas développé de terminologie particulière.

Pendant l'inspection, utiliser ces termes généraux comme guides :

(1) PIECES MOBILES :
Inspecter pour lubrification, entretien courant, fixations, usure excessive,freinages, fonctionnement correct, réglages, déplacement/course correcte, criques sur ferrures, fixations des charnières, roulements défectueux, propreté, absence de corrosion, étanchéité, tension, déformation.

(2) TUYAUTERIES SOUPLES ET RIGIDES :
Inspecter pour fuites, criques, chocs, étranglements, vrillage, frottement, entailles, rayon de courbure correct, fixations, décolorations, cheminement correct, tuyauteries en élastomère pour dureté et souplesse, tuyauteries en métal pour corrosion.

(3) ELEMENT EN METAL :
Inspecter pour fixations, criques, déformations, desserrage ou perte des fixations, détérioration par surchauffe ou corrosion.

(4) CABLAGES ELECTRIQUES :
Inspecter pour fixation, traces de frottement, surchauffe, brûlure, traces d'arcs, isolation, desserrage ou perte des connecteurs, détérioration par surchauffe.

(5) FIXATIONS STRUCTURALES :
Inspecter pour couple de serrage correct en accord avec les valeurs de couple applicables.

(6) FILTRES, TAMIS ET FLUIDES :
Inspecter pour propreté et la nécessité d'échange aux intervalles requis.

C.2 Terminologie utilisée dans ce programme d'entretien.

EXAMEN VISUEL – EV –
Composante de l'inspection de routine, a pour but de s'assurer avec attention du bon état d'un organe visuellement « in situ » sans utilisation d'instrument de contrôle particulier.

EXAMEN VISUEL DETAILLE – EVD –
Composante de l'inspection détaillée, consiste en un examen visuel approfondi d'un organe, après démontage, ou encore en s 'aidant d'une loupe, ou en utilisant d'autres moyens d'investigation (ressuage, magnétoscopie).

VERIFICATION – V –
Composante de l'inspection de routine et de l'inspection détaillée, c'est une opération par laquelle on s'assure d'une conformité ou d'un état après mesure ou à l'aide d'un instrument de contrôle (tension des câbles).

ESSAIS – E –
Composante soit de l'inspection de routine, soit de l'inspection détaillée suivant le cas, cette opération a pour but de s'assurer du bon fonctionnement d'un organe ou équipement, avec éventuellement une vérification des performances avec ou sans instruments de contrôle.

PASSAGE AU BANC – PB –
Passage au banc en laboratoire, après dépose de l'équipement concerné pour vérification des performances du matériel, ou « in situ » à l'aide d'une installation mobile. Il donne lieu à l'établissement de fiches techniques.

ESSAI OPERATIONNEL – EO –
Essai au sol ou en vol qui permet de s'assurer qu'un système, radio ou autre, est en état de fonctionnement (sans démontage ni banc spécialisé).

ESSAI DE FONCTIONNEMENT – EF –
Essai pouvant nécessiter un complément d 'équipement. Les données et résultats à obtenir nécessitent des mesures plus précises. Pour le matériel radio, test global effectué par rayonnement, sans démontage, à l'aide de bancs spécialisés.

D. SIGLES ET ABBREVIATIONS UTILISES

- **E :** ..... **P**rogramme d'**E**ntretien
- **ME :** ..... **M**anuel d'**E**ntretien
- **OM:** ..... **O**wners **M**anual
- **OpM:** ..... **Op**erator's **M**anual
- **VE :** ..... **V**érification de l'**E**tat
- **VL :** ..... **V**ie **L**imite
- **TL :** ..... **T**emps **L**imite
- **PB :** ..... **P**assage au **B**anc
- **EV :** ..... **E**xamen **V**isuel
- **EVD :** ..... **E**xamen **V**isuel **D**etaille
- **EF :** ..... **E**ssai de **F**onctionnement
- **EO :** ..... **E**ssai **O**pérationnel
- **V :** ..... **V**érification
- **RG :** ..... **R**évision **G**énérale
- **ROS :** ..... **R**apport d'**O**ndes **S**tationnaires
- **TS :** ..... **T**est **S**ol
- **TV :** ..... **T**est **V**ol
- **AD :** ..... **A**irworthiness **D**irective
- **SB :** ..... **S**ervice **B**ulletin
- **SI :** ..... **S**ervice **I**nformation
- **SL :** ..... **S**ervice **L**etter
- **VHF :** ..... **V**ery **H**igh **F**requency
- **VOR :**..... **V**isual **O**mni**R**ange
- **LOC :**..... **LOC**alizer
- **ADF :**..... **A**utomatic **D**irection **F**inder
- **ATC :**..... **A**ir **T**raffic **C**ontrol
- **MKR :**..... **M**ar**K**e**R**
- **DME :**..... **D**istance **M**easuring **E**quipment
- **GLI :**..... **GLI**de
- **RBDA :**..... **R**adio **B**alise de **D**étresse **A**utomatique

E. DOCUMENTATION D'ENTRETIEN

Ce programme d'entretien a été élaboré selon la documentation suivante :

REFERENCE	DESIGNATION	EDITION/REVISION
Programme GV WA51 et Dérivés	Manuel d'Entretien WA 54	Ed.1 du 31/07/1973
Programme VPE WA51 et Dérivés	Manuel d'entretien WA 54	Ed.1 du 14/09/1970 Modifié 10/12/1971 Complété (Wa 54) Le 01/03/1973
60294-7-9	Textron Lycoming Overhaul Manual, O360, HO360, IO360, AIO 360, HIO360, TIO360 Series Aircraft Engines	Ed. 12/1974 Rev. 06/2002
60297-12-6	O-360 Operator Manual	Ed. 04/1989 Rev.06/2002
X 42003	D2000 High Tension Magnetos Service Manual	07/1989
720415	Mac Cauley Constant speed Service Manual	Rev.7 05/2002

Autres documentations :

Fascicule P42-21 – Programme d'Entretien
Bulletin Service des Constructeurs Wassmer, Textron Lycoming, Mac Cauley .

F. CARACTERISTIQUES D'EXPLOITATION – DECOMPTE DES HEURES

Ce programme est établi pour une utilisation annuelle de l'ordre de 100 heures.

Conformément aux données constructeur, l'utilisation moyenne de l'appareil n'a pas d'influence sur l'entretien de celui-ci.

La gestion des cycles n'est pas utilisée pour l'entretien de ce type d'aéronef.

Les potentiels et périodicités données dans ce programme sont basées sur des heures décomptées en cale à cale (1er tour de roue, arrêt final).

G. MISE A JOUR DU PROGRAMME D'ENTRETIEN

La mise à jour de ce programme d'entretien est effectuée dans un délai de un an à compter de la diffusion des exigences de l'autorité ou des recommandations des constructeurs.

Toute modification envisagée au contenu du programme d'entretien fera l'objet d'un amendement comportant :

- Une page d'amendement indiquant les pages à détruire, les pages modifiées à insérer, les motifs de ces changements.
- La liste des pages en vigueur modifiée.
- Les pages modifiées.

Les pages modifiées comporteront :

- Au niveau du changement, un trait vertical dans la marge de gauche pour indiquer l'emplacement de la modification.
- La nouvelle date de l'amendement.

Tout amendement doit, préalablement à sa mise en application, être soumis au niveau du GSAC, en deux exemplaires, accompagné des justifications en provenance de l'autorité ou des constructeurs, en vue de son acceptation.

La lettre d'acceptation et la page d'amendement visée sont retransmises par le GSAC au titulaire du programme d'entretien.

H. PERIODICITE DES VISITES ET PESEES

1. VISITES CELLULE ET MOTEUR

Il est admis une tolérance applicable de l'ordre de 10% non cumulable (Cf fascicule GSAC 42-21). Cette tolérance s'applique aussi aux éléments à potentiel figurant en section 2 du présent programme . Pour bénéficier de cette tolérance, le propriétaire doit vérifier à l'aide de la section 2, que les pièces à durée de vie sont capables de la totalité du potentiel, tolérance comprise.

Opération	Périodicité	Tolérance
50 Heures	50 Heures	10 %
100 Heures / Annuelle	100 Heures / Annuelle *	10 % / 2 mois

* première échéance atteinte.

GRANDE VISITE

Selon Manuel de Maintenance « Wassmer 51 et dérivés » du 14/09/70 Complété le 01/03/73
Selon Manuel d'entretien programme GV accepté par BV le 31/07/73

Opération	Périodicité	Tolérance
1300 Heures	1300 Heures	300H

- prolongation possible de 25 % soit un total maximum de 1600 Heures.

Nota : les tolérances ne s'appliquent pas aux éléments à vie limite (sauf report section 2), aux Consignes de Navigabilité et Airworthiness Directive.

Toutes les tolérances énumérées ci-dessus ne sont en aucune manière cumulables.

2. PESEE

Se référer au manuel de vol.

Périodicité initiale :

5 ans : Une fiche de pesée **avec inventaire** sera rédigée.

L'intervalle entre 2 pesées ne doit pas dépasser 60 mois. Il est toléré que cette échéance soit reportée à la 1ére immobilisation de l'appareil en visite programmée survenant immédiatement après 60 mois (cf. fascicule GSAC P-61-10).

Une fiche de pesée avec inventaire sera rédigée.

L'aéronef sera obligatoirement repesé :

- En cas de modification importante,
- De réparation majeure,
- De transformation notable de l'intérieur,
- De peinture intégrale de l'appareil,
- Chaque fois que nécessité par une modification de l'état de l'aéronef non mesurable de façon suffisamment précise pour permettre la mise à jour de la fiche de pesée et de centrage par un calcul simple.

I. OPERATIONS D'ENTRETIEN PARTICULIERES

1) Opération avant et après stockage ➢ Moteur ➢ Hélice	 - Operator Manual Section 7 - SL Lycoming L180B - SL Mac Cauley 137W
2) Mise en Oeuvre moteur neuf ou révisé	- Operator Manual Section 7 et Section 4 - SI Lycoming 1481
3) Dépassement des limitations moteur	- SB Lycoming 369I
4) Opération après un choc sur hélice ➢ Moteur ➢ Hélice	 - Voir Fascicule GSAC 66-10 - SB Mac Cauley 176D
5) Autres cas : Vol en fortes turbulences, Dépassement des limites de vitesse ou d'accélération, Incidents relatifs à l'éclatement d'un pneu, Immersion, Dommages causés par la foudre, Vents violents, Mauvais avitaillement, Exposition aux cendres volcaniques, Autres	- Voir fascicule GSAC P 42-21 - BS Wassmer n°12 (Att.durs) - SB Mc Cauley 177B (foudroiement) - Se référer au constructeur ou à son représentant.

NOTA : En l'absence démontrée de recommandation constructeur l'aéronef ayant subi un ou des événements cités ci-dessus sera inapte au vol et une procédure d'inspection pour la remise en service de l'aéronef devra être déposée et approuvée et effectuée avant tout vol.

J. VOLS DE CONTROLE

EXIGIBILITE

Vol de contrôle complet

Un vol de contrôle complet comprend :

- La vérification générale des performances de l'aéronef indiquées au manuel de vol (décollage, montée, palier) et du fonctionnement correct des différents systèmes.
- L'exécution des procédures non appliquées habituellement en exploitation (procédures de secours en particulier).

Un vol de contrôle complet est exigé :

- Après une grande visite, ou
- Après une réparation importante consécutive à un accident sauf si une dispense a été obtenue lors de l'approbation de la réparation.

Vol de contrôle réduit

Un vol de contrôle réduit ne comprends que la vérification de certaines fonctions des systèmes de l'aéronef qui sont liées directement aux travaux effectués.

Un vol de contrôle réduit sera exigé lorsque, à l'issue d'une opération d'entretien, les vérifications au sol ne permettent pas de s'assurer du fonctionnement satisfaisant de l'aéronef, notamment :

- Lors d'une intervention sur les commandes de vol, sauf dispense, après démonstration, prévue au manuel d'entretien, ou
- Après remplacement ou réinstallation du moteur et / ou de l'hélice (on appelle remplacement la dépose d'un moteur suivie par la pose d'un autre moteur, et réinstallation, la dépose et la repose d'un moteur à sa position d'origine sans qu'aucune intervention majeure, telle que remplacement de module, n'ait été effectuée sur ce moteur). Une dispense peut cependant être obtenue auprès des services compétents lorsque il a été démontré par au moins deux vols de contrôle consécutifs que les opérations de remplacement ou de réinstallation ont été exécutées d'une manière pleinement satisfaisante. La démonstration de réinstallation ne vaut que pour la réinstallation, aucune dispense ne peut être accordée pour un remplacement concernant plus de la moitié des moteurs installés, ou

- Lorsque après une modification ou une réparation de l'aéronef, la nécessité d'effectuer un vol de contrôle est précisée dans le dossier de modification, ou de la réparation approuvée, ou

- Pour les installations radio, après une visite d'entretien qui a nécessité la dépose et le passage au banc des équipements, ou après une vérification périodique par la méthode dite de **TEST SOL**.

Vérification en vol du bon fonctionnement de l'IRB – Installation de Bord –

La vérification en vol du bon fonctionnement de l'IRB consiste à effectuer, en environnement opérationnel, un relevé des performances qui confirme ou complète les relevés effectués au cours du test au sol. Le programme de ce relevé est élaboré par l'atelier radio qui a effectué le test au sol. Cette vérification doit démontrer le respect des performances minimum obligatoires (P.M.O.) telles que définies dans les notes techniques radio du SFACT relatives à la certification.

Point fixe

Un point fixe est à effectuer chaque fois que cela est nécessaire et dans tous les cas à l'entrée et la sortie d'une visite d'entretien.

VOL DE CONTROLE

Le vol de contrôle ne peut s'effectuer que dans les conditions suivantes :

- Les conditions météorologiques doivent être supérieures aux minimums opérationnels attachés au tour de piste à vue sur l'aérodrome considéré, et il doit être prévu au départ qu'elles le resteront pendant tout la durée du vol. Si ces conditions deviennent inférieures à ces minimums au cours du vol, celui-ci doit être interrompu.
- Toutes les manœuvres de contrôle (essais de maniabilité, mise en drapeau, etc...) doivent être exécutées en conditions VMC.
- Les vols de contrôle doivent être effectués à une masse au décollage au plus égale à la masse maximale à l'atterrissage.
- Des représentants des services compétents peuvent participer aux vols de contrôle.

Les limitations opérationnelles figurent en section 2 du manuel de vol de l'aéronef.

Programme de vol de contrôle

En l'absence de vol de contrôle recommandé par le constructeur, l'atelier peut utiliser son propre programme ou utiliser le modèle ci-dessous.

PAGE LAISSEE BLANCHE INTENTIONNELLEMENT

PROGRAMME D' ENTRETIEN	WASSMER	WA 54
F-BXCL		

PROGRAMME DE VOL DE CONTROLE

Référence du Bon de Travail ou du Bon de lancement :	Date : Visa du Responsable Technique :
Date du vol : Immatriculation : F- Lieu :	T° ext. : Masse : QFE : Zp Sol :

VERIFICATION SOL

ITEM	Remarques / Résultats
Extérieur avion (voir manuel de vol) Démarrage Contrôle instruments de bord Eclairage cabine Feux de navigation/ phare	
➢ RPM	
➢ Huile : Pression/Température	
➢Pression Admission	
➢ Débit carburant	
➢ Pression Carburant	
➢ EGT/CHT	
➢ Ampèremètre	
➢ Dépression	
➢ Indicateur quantité carburant	
➢ Instruments RadioNav / RadioComm	

VERIFICATION SOL (suite)

ITEM	Remarques / Résultats
Régime décollage	
➢ RPM	
➢ Huile Pression/ Température	
➢ Pression admission	
➢ débit carburant	
➢ Pression Carburant	
➢ EGT/CHT	
➢ Contrôle moteur ❖ R (droit)..... ❖ BOTH (les deux)..... ❖ L (gauche).....	
➢ Hélice ❖ Plein Petit pas..... ❖ Plein Grand pas.....	
Evolution au sol	
➢ Roulage	
➢ Virage	
➢ Freinage	
➢ Commandes de vol	

PROGRAMME D' ENTRETIEN	WASSMER	WA 54
F-BXCL		

VERIFICATION VOL

ITEM	Remarques / Résultat
➢ RPM	
➢ Rentrée volets	
Montée (paramètres à 2 altitudes différentes)	
➢ **Altitude 1**	
➢ VI	
➢ RPM	
➢ Huile Pression/ Température	
➢ Pression admission	
➢ débit carburant	
➢ Pression Carburant	
➢ EGT/CHT	
➢ **Altitude 2**	
➢ VI	
➢ RPM	
➢ Huile Pression / Température	
➢ Pression admission	
➢ débit carburant	
➢ Pression Carburant	
➢ EGT/CHT	

VERIFICATION CROISIERE/DESCENTE

ITEM	Remarques/Résultat
➢ Altitude	
➢ VI	
➢ Rpm	
➢ Huile Pression/ Température	
➢ Pression admission	
➢ débit carburant	
➢ Pression Carburant	
➢ EGT/CHT	
➢ Commandes de vol	
➢ Instruments de navigation	
➢ Chauffage	
➢ Essais réservoirs	
➢ Hélice	
Décrochage	
➢ Avion lisse VI	
➢ Avertisseur de décrochage VI	
➢ VNE	
➢ Comportement	
Descente	
➢ Comportement	

PROGRAMME D' ENTRETIEN	WASSMER	WA 54
F-BXCL		

Compte rendu du vol/Observations

Je soussigné Pilote de l'avion marque type immatriculé F-
certifie que cet aéronef satisfait aux conditions normales d'utilisation prévues par le manuel de vol suivant programme de vol décrit dans le programme d'entretien accepté pour cet aéronef.
Date Visa :

SECTION 2

MODE D'ENTRETIEN, D'UTILISATION DES COMPOSANTS OU ENSEMBLES.

TABLEAU DES OPERATIONS D'ENTRETIEN

MODE D'ENTRETIEN, D'UTILISATION DES COMPOSANTS OU ENSEMBLES ....page 2.2

REPORT DES TRAVAUX D'ENTRETIEN DES COMPOSANTS ET ENSEMBLES POUR LES AVIONS LEGERS .....page 2.4

TABLEAU DES OPERATIONS D'ENTRETIEN .....page 2.6
OPERATIONS D'ENTRETIEN VISITE 50 Heures .....page 2.7
OPERATIONS D'ENTRETIEN VISITE 100 Heures.....page 2.11

PROGRAMME D' ENTRETIEN	WASSMER	WA 54
F-BXCL		

MODE D'ENTRETIEN, D'UTILISATION DES COMPOSANTS OU ENSEMBLES

ATA Désignation/Constructeur	Référence	Entretien limite	Mode d'action	Référence Document Constructeur	Observations/Remarques
ATA 23 Ensemble Communication aéronef utilisé en VFR					
VHF Becker ATC KING KT 76 A	AR 2009-25 KT 76A	4 Ans 6 Ans 4 Ans	VE/TS + TV TL/PB TL /TS + TV	Fasc.GSAC 41-15	Test sol + vol Passage au banc Test sol + vol
Antennes et Coaxiaux		4 Ans	VE/V		Mesure du R.O.S.
ATA 25 Aménagement Aéronef utilisé en VFR					
Jolliet RadioBalise de Détresse	JE2	4 Ans	TL/TS + TV	Fascicule GSAC 41-15	Test sol + vol
Jolliet Pile-RadioBalise de Détresse		*	TL/VL		Rebut de la pile selon date limite
ATA 28 Carburant					
Tuyauteries souples		10 Ans	TL/VL		Voir Date de fabrication sur étiquette
Robinet sélecteur de carburant		200heures/2Ans		Programme VPE Wassmer 51 et dérivés	Graissage chemin de roulement/verrouillage des positions
ATA 31 Instruments					
Instruments de Vol	TOUS	On Condition	PB/RG		On Condition
ATA 32 Train d'atterrissage					
Tuyauteries souples de freins		10 Ans	TL/VL		Voir Date de fabrication sur étiquette selon Date d'installation
ATA 34 Navigation					
VOR LOC BECKER	NR 2029	4 Ans 6 Ans	TL/TS + TV TL/PB	Fasc.GSAC 41-15	Test sol + vol Passage au banc
ADF Allied Signal	KR 86	4 Ans 6 Ans	TL/TS + TV TL/PB	Fasc.GSAC 41-15	Test sol + vol Passage au banc

PROGRAMME D' ENTRETIEN	WASSMER	WA 54
F-BXCL		

ATA Désignation/Constructeur	Référence	Entretien limite	Mode d'action	Référence Document Constructeur	Observations/Remarques
ATA 61 Hélice					
Régulateur Woodward	B210-681	60 mois	TL / RG		Passage en atelier agréé
Hélice Mac CAULEY	2D36C14F/78KM4	60 mois	TL / RG		Passage en atelier agréé
ATA 72 Moteur					
Moteur Lycoming	O-360 A1LD	Voir opérations entretien pages 2.17 à 2.18	EV/EVD/EF	SIL 98-9A	Voir opérations d'entretien pages 2.17 à 2.18
ATA 73 Carburant Moteur					
Tuyauteries souples		10 Ans	TL/VL		Voir Date de fabrication sur étiquette
ATA 74 Allumage					
Magnétos Bendix	Série D3000	500 H 100 H *	VE/EV	Manuel TCM Ignition X4200 07/1989	*Premières 50 Heures puis toutes les 100 Heures
ATA 79 HUILE MOTEUR					
Vidange		50 H ou 1 AN	TL/VL		
Cartouche de filtre			VE/EV		Inspection pour dépôts métalliques puis échange cartouche de filtre

REPORT DES TRAVAUX D'ENTRETIEN DES COMPOSANTS ET ENSEMBLES POUR LES AVIONS LEGERS

Pour ce type d'aéronef (masse< 2730 kgs), la personne ou l'organisme effectuant l'entretien est autorisé, sous son entière responsabilité, à effectuer le report des opérations et périodicités d'entretien des équipements et / ou éléments d'aéronefs, à l'exception du moteur, de l'hélice avec ses accessoires lorsqu'il est constaté qu'un tel report ne met pas en jeu la sécurité de l'aéronef.

Ne sont pas concernées par cette possibilité de report les vies limites moteur, hélice et accessoires qui assurent le fonctionnement du moteur et de l'hélice fixées par le constructeur de l'aéronef, les limites de navigabilité approuvées par la DGAC, les Airworthiness Directives et les exigences réglementaires (entretien de l'installation radioélectrique de bord).

L'application du report ne supprime pas la nécessité d'effectuer des inspections périodiques sur l'élément et / ou l'équipement d'aéronef pour permettre de déterminer l'état de cet élément ou équipement, ce qui va autoriser sa remise en service avant qu'il ne soit hors norme ou en panne.

Le bon de lancement ou ordre de travaux de chaque visite périodique devra programmer l'inspection des éléments mis en report pour vérification de leur état général.

Modalités de Report

La feuille de travaux reportés et le carnet de route devront être renseignés par l'inscription de l'ensemble des reports des opérations et périodicités des éléments d'aéronefs et des équipements.

L'ensemble des reports est consigné par le responsable de l'entretien qui propose le report à l'exploitant / propriétaire responsable de la navigabilité qui l'accepte sur la feuille de travaux reportés et sur le carnet de route pour en informer le pilote.

Les informations minimales de ce report portées à la connaissance de l'exploitant/propriétaire responsable de la navigabilité de l'aéronef sont :

- l'échéance de l'élément d'aéronef, ou de l'équipement définie dans cette section.
- le potentiel atteint
- la butée du report exprimée en heures, cycles ou calendaires.

Il est accepté que le carnet de route mentionne le renvoi à la feuille de travaux reportés si celle ci est présente dans le carnet de route.
La validité de la feuille de travaux reportés est valable 1 an maximum. Toutefois, lorsque ce report est effectué lors de la visite annuelle, le report pourra bénéficier de la tolérance de la visite annuelle (1 an + tolérance de la VA).
Si cela se justifie, une nouvelle feuille de travaux reportés est établie pour une nouvelle année et les modalités du report, défini ci-dessus, appliquées (le nombre de reports n'est pas limité).

S'il est constaté le mauvais état d'un élément d'aéronef ou d'un équipement figurant sur la feuille de travaux reportés, celui-ci est remplacé ou remis en état avant le prochain vol.

PROGRAMME D' ENTRETIEN	WASSMER	WA 54
F-BXCL		

FEUILLE DE REPORT DE TRAVAUX

Immatriculation	Modèle :	N° de Serie

Désignation	Référence (Part Number)	N° de Série (S/N)	Potentiel attribué	Potentiel atteint	Butée report

Nom et référence de l'O.E. :	Nom et Visa Responsable O.E : Date :	Nom et Visa Propriétaire/Exploitant

TABLEAU DES OPERATIONS D'ENTRETIEN

Réalisation de visites d'entretien

Les visites, découpées au pas de 50 Heures, sont effectuées aux périodicités décrites au chapitre 1 du présent manuel.

Les documents utilisés sont les suivants :

DESIGNATION	REFERENCE	EDITION/REVISION
Programme GV WA51 et Dérivés	Manuel d'Entretien WA 54	Ed.1 du 31/07/1973
Programme VPE WA51 et Dérivés	Manuel d'entretien WA 54	Ed.1 du 14/09/1970 Modifié 10/12/1971 Complété (Wa 54) Le 01/03/1973

Exploitation des consignes de navigabilité, Airworthiness Directive et des Bulletins à caractère « Entretien »

Les Bulletins Service des constructeurs suivants sont utilisés :

WASSMER.....Bulletin Services (BS)
CONTINENTAL.....Bulletin Services (BS)
EVRA.....Bulletin Services (BS)

Ces Bulletins Service et Airworthiness Directive sont gérés à partir d'un échéancier à part et sont appliqués au moment de la visite.

PROGRAMME D' ENTRETIEN	WASSMER	WA 54
F-BXCL		

OPERATIONS D'ENTRETIEN VISITE 50 Heures

Visite du :	Immatriculation :	N° Serie :
Heures cellule :	Heures moteur :	Heures hélice :

ELEMENT/ZONE	OPERATION D'ENTRETIEN	Remarques	Visa Exécutant
1 – Préparation Visite	**Point fixe de contrôle :**		
	➢ Pression d'huile (4.5 à 6 bars).....		
	➢ Pression d'essence (180 à 230 Gr).....		
	➢ Température d'huile positive.....		
	➢ Sélection magnétos-1700 t/mn: chute maxi 150 t/mn △ 50 t/mn.....		
	➢ Variation de pas fonctionnelle 2100 t/mn		
	➢ Réponse moteur : pas de trous en régime transitoire ou vibrations.....		
	➢ Régime maximum 2700t/mn.....		
	➢ Charge alternateur positive.....		
	➢ Dépression vérifiée, gyros fonctionnent.....		
	➢ Réchauffage carbu : chute inférieure à 400 t/mn.....		
	➢ Ralenti 500 t/mn et Essai coupure magnétos.....		
	➢ Température culasses positive et cohérente.....		
	➢ Correction altimétrique : arrêt moteur à 1200 t/mn..		
	Dépose :		
	➢ Capots moteur : EVD stratifié, verrous, aérateurs et isolant thermique.....		
	➢ Portes de visite de : fixation atterrisseurs..…..... fuselage avant.....….....		
	➢ Nettoyage général intérieur/extérieur selon recommandations manuel de vol.....		
	Documentation :		
	➢ Inventaire des CN et BS Wassmer, Issoire Aviation et équipements installés		

OPERATIONS D'ENTRETIEN VISITE 50 Heures (suite)

Visite du :	Immatriculation :	N° Serie :
Heures cellule :	Heures moteur :	Heures hélice :

ELEMENT/ZONE	OPERATION D'ENTRETIEN	Remarques	Visa Exécutant
2 – GMP	➢ Carter, cylindres, caches culbuteurs, déflecteurs (surveiller les fixations du radiateur d'huile) :EVD.....		
	➢ Compressions évaluées à la main.....		
	➢ Tuyauteries essence souples et rigides : péremption, EVD		
	➢ Tuyauteries essence souples et rigides : péremption, EVD		
	➢ Filtre à essence de CPF, nettoyage, étanchéité.....		
	➢ Pompe électrique, fixation, étanchéité.....		
	➢ Boite à air : EVD, Nettoyage filtre à air et anti-flamme.....		
	➢ Circuit d'huile : péremption, EVD tuyauteries souples.....		
	➢ Filtre à huile :EVD présence particules métalliques et nettoyage.....		
	➢ Remplacer huile moteur (8 Quarts)		
	➢ Remplacer le filtre repère 19 page 5.26.....		
	➢ Gaînes souples : EVD, dépose des gaînes connectées sur les enveloppes de réchauffage.....		
	➢ Echappement : EVD.....		
	➢ Commandes moteur : EVD, lubrification.....		
	➢ Alternateur : EVD fixation et courroie, connexions, anti-parasite		
3 – Fuselage, empennage	➢ Ensemble stratifié et gelcoat : EVD.....		
	➢ Empennage horizontal mobile : EVD, manoeuvre sans points durs ni frottements sur toute la course.....		
	➢ Tab : EVD, fixation et lubrification charnières, manoeuvre sans points durs ni frottements sur toute la course, fonctionnement de l'index de position.....		
	➢ Direction : EVD, lubrification charnières, jeu des axes (0.4 mm maxi), manoeuvre sans points durs ni frottements sur toute la course, roue avant déjaugée		

OPERATIONS D'ENTRETIEN VISITE 50 Heures (Suite)

Visite du :	Immatriculation :	N° Serie :
Heures cellule :	Heures moteur :	Heures hélice :

ELEMENT/ZONE	OPERATION D'ENTRETIEN	Remarques	Visa Exécutant
3 – Fuselage, empennage (suite)	➢ Commandes souples , câbles et poulies : - EVD..... - contrôle de tension (12-16 Kgs).....		
	➢ Fonctionnement système électrique : - éclairage, ... - Feux de nav..... - Phares..... - Anticollision..... - Bille Aiguille.....		
	➢ Batterie, propreté compartiment, niveau électrolyte		
	➢ Robinet sélecteur de carburant : Graissage du chemin de roulement/verrouillage des positions : sans excès (Graisse SNR, SKF, Air 4227 ou équivalent)		
4 – Voilure	➢ Ensemble stratifié et gelcoat : EVD.....		
	➢ Fixation train sur longeron, EVD (BS 12 appliqué)..		
	➢ Antenne anémométrique : propreté des orifices.....		
	➢ Orifices M.A.L. réservoirs et trop plein non obstrués.....		
	➢ Ailerons: EVD, charnières, jeu normal (maxi 0.4 mm) lubrification guignols, manoeuvre sans points durs ni frottements sur toute la course.....		
	➢ Volets de courbure : EVD, fixation supports de galets, guignols de commande, lubrification, manoeuvre sans points durs ni frottements sur toute la course.....		
	➢ Commandes souples , câbles et poulies : – EVD..... – contrôle de tension (12-16 Kgs)		
	➢ Réservoirs : – étanchéité, traces de fuite, présence du tube de mise en pression.....		

OPERATIONS D'ENTRETIEN VISITE 50 Heures (Suite)

Visite du :	Immatriculation :	N° Serie :
Heures cellule :	Heures moteur :	Heures hélice :

ELEMENT/ZONE	OPERATION D'ENTRETIEN	Remarques	Visa Exécutant
5 – Atterrisseurs	➢ Tuyauteries souples : EVD, fuites.....….....		
	➢ Amortisseurs: regonfler selon M.E. Wassmer – enfoncement (béquille > 35 cm du sol) – Pression : 9±0.5 Bars T.P.....……..... – Pression : 4.5 ± 0.5 Bars T.Avt...……..... – Si fuite ou détérioration, E/S.....…….....		
6 – Fin de Visite	➢ Remplir les livrets moteur et aéronef .....…...		
	➢ Après point fixe, remettre en place les éléments déposés au § 1.....		

PROGRAMME D' ENTRETIEN	WASSMER	WA 54
F-BXCL		

OPERATIONS D'ENTRETIEN VISITE 100 Heures

Visite du :	Immatriculation :	N° Serie :
Heures cellule :	Heures moteur :	Heures hélice :

ELEMENT/ZONE	OPERATION D'ENTRETIEN	Remarques	Visa Exécutant
1 - Préparation Visite	**Point fixe de contrôle :**		
	➢ Pression d'huile (4.5 à 6 bars).....….....		
	➢ Pression d'essence (180 à 230 Gr).....……		
	➢ Température d'huile positive.....….		
	➢ Sélection magnétos-1700 t/mn: chute maxi 150 t/mn △ 50 t/mn.....……....		
	➢ Variation de pas fonctionnelle 2100 t/mn .....….		
	➢ Réponse moteur : pas de trous en régime transitoire ou vibrations.....……		
	➢ Régime maximum 2700t/mn.....….		
	➢ Charge alternateur positive.....….		
	➢ Dépression vérifiée, gyros fonctionnent.....….		
	➢ Réchauffage carbu : chute inférieure à 400 t/mn..….		
	➢ Ralenti 500 t/mn et Essai coupure magnétos.....….....		
	➢ Température culasses positive et cohérente.....….....		
	➢ Correction altimétrique : arrêt moteur à 1200 t/mn.....		

OPERATIONS D'ENTRETIEN VISITE 100 Heures (suite)

Visite du :	Immatriculation :	N° Serie :
Heures cellule :	Heures moteur :	Heures hélice :

ELEMENT/ZONE	OPERATION D'ENTRETIEN	Remarques	Visa Exécutant
1 - Préparation Visite (suite)	**<u>Dépose :</u>**		
	➢ Capots moteur : EVD stratifié, verrous, aérateurs et isolant thermique.....		
	➢ Carénage de roue : EVD.....		
	➢ Karmanns inérieurs daile : EVD.....		
	➢ Portes de visite de : – fixation atterrisseurs..... – fuselage avant..... – guignols ailerons..... – guignols volets..... – étambot.....		
	➢ Nettoyage général intérieur/extérieur selon recommandations manuel de vol.....		
	<u>Documentation :</u>		
	➢ Inventaire des CN et BS Wassmer, Issoire Aviation et équipements installés		
2 - GMP	➢ Carter, cylindres, caches culbuteurs, déflecteurs (surveiller les fixations du radiateur d'huile) :EVD.....		
	➢ Compressions évaluées à la main.....		
	➢ Tuyauteries essence souples et rigides : péremption, EVD		
	➢ Filtre à essence de CPF : nettoyage, étanchéité.....		
	➢ Pompe électrique : fixation, étanchéité.....		
	➢ Carburateur : Criques, usure axe et palier, fixation volet, boîte à air et filtre à air.....		
	➢ Filtre carburateur : Nettoyage, étanchéité, fixation, freinage.....		

OPERATIONS D'ENTRETIEN VISITE 100 Heures (suite)

Visite du :	Immatriculation :	N° Serie :
Heures cellule :	Heures moteur :	Heures hélice :

ELEMENT/ZONE	OPERATION D'ENTRETIEN	Remarques	Visa Exécutant
2 – GMP (suite)	➢ Boite à air : EVD, Nettoyage filtre à air et anti-flamme.....……		
	➢ Circuit d'huile : péremption, EVD tuyauteries souples, radiateur.....		
	➢ Filtre à huile : EVD présence particules métalliques et nettoyage.....		
	➢ Remplacer huile moteur (8 Quarts) .....……		
	➢ Remplacer le filtre repère 19 page 5.26.....…….....		
	➢ Gaines souples : EVD, dépose des gaines connectées sur les enveloppes de réchauffage...……..		
	➢ Echappement : EVD tubulures, silencieux et enveloppes de réchauffage avec dépose enveloppes.....….....…		
	➢ Bougies et rampes d'allumage : EVD, nettoyage, test banc.....……		
	➢ Magnétos : fixation, branchement des fils de masse, EVD.....…		
	➢ Pompe à vide Airborne : fixation.....……..		
	➢ Système de réchauffage : EVD, essai fonctionnel, lubrification		
	➢ Commandes moteur : EVD, lubrification.....……..		
	➢ Alternateur : EVD fixation et courroie, connexions, anti-parasite		
	➢ Démarreur : EVD démarreur, cosses et couronne.....….....		
	➢ Hélice : EVD pales et moyeu, régulateur, entailles adoucies à la lime douce.....…….....		
	➢ Cablage électrique dans compartiment : EVD.....…..		
	➢ Etanchéité CPF : EVD, Rectification.....….....		
	➢ Suspension moteur : EVD silent-blocs.....….....		

OPERATIONS D'ENTRETIEN VISITE 100 Heures (suite)

Visite du :	Immatriculation :	N° Serie :
Heures cellule :	Heures moteur :	Heures hélice :

ELEMENT/ZONE	OPERATION D'ENTRETIEN	Remarques	Visa Exécutant
3 – Fuselage, Empennage	➢ Ensemble stratifié et gelcoat : EVD.....		
	➢ Fixations Bati-moteur et jambe avant : EVD.....		
	➢ Béquilles, antennes : EVD.....		
	➢ Tableau de bord : Fixation.....		
	➢ Ceintures, garnitures, plaquettes réglementaires : EVD.....		
	➢ Empennage horizontal mobile : EVD, manoeuvre sans points durs ni frottements sur toute la course, fixations supports de poulies et butées.....		
	➢ Ferrures d'articulation : EVD.....		
	➢ Fixations contrepoids : EVD.....		
	➢ Axe commande profondeur : EVD.....		
	➢ Bras d'équilibrage : (BS n° 14) : EVD.....		
	➢ Tab : EVD, fixation et lubrification charnières, manoeuvre sans points durs ni frottements sur toute la course, fonctionnement de l'index de position.....		
	➢ Support de guignol de tab et fourchette : EVD.....		
	➢ Direction : EVD, lubrification charnières, jeu des axes (0.4 mm maxi), manoeuvre sans points durs ni frottements su toute la course, roue avant déjaugée, fixation palonnier sur plancher, fixation poulie conjugaison sur CPF, commandes jambe avant.....		
	➢ Commandes souples , câbles et poulies : – EVD..... – contrôle de tension (12-16 Kgs).....		
	➢ Cardans de manche, fixation, jeu maxi admissible en bout de manche : 6mm.....		

OPERATIONS D'ENTRETIEN VISITE 100 Heures (suite)

Visite du :	Immatriculation :	N° Serie :
Heures cellule :	Heures moteur :	Heures hélice :

ELEMENT/ZONE	OPERATION D'ENTRETIEN	Remarques	Visa Exécutant
3 – Fuselage, Empennage (suite)	➢ Fonctionnement tous systèmes électriques : – éclairage, ... – Feux de nav..... – Phares..... – Anticollision..... – Bille Aiguille..... – Chauffage pitôt.....		
	➢ Marquages instruments conformes.....		
	➢ Fixations instruments et avionique : EVD.....		
	➢ Batterie : propreté compartiment, niveau électrolyte.....		
	➢ Robinet sélecteur de carburant : Graissage du chemin de roulement/verrouillage des positions : sans excès (Graisse SNR, SKF, Air 4227 ou équivalent)		
4 – Voilure	➢ Ensemble stratifié et gelcoat : EVD.....		
	➢ Fixation train sur longeron : EVD (BS 12 appliqué).....		
	➢ Antenne anémométrique : propreté des orifices.....		
	➢ Orifices M.A.L. réservoirs et trop plein non obstrués.....		
	➢ Ailerons: EVD, charnières, jeu normal (maxi 0.4 mm) lubrification guignols, manoeuvre sans points durs ni frottements sur toute la course, examen timonerie.....		
	➢ Volets de courbure : EVD, fixation supports de galets, guignols de commande, lubrification, manoeuvre sans points durs ni frottements sur toute la course, examen timonerie.....		
	➢ Commandes souples , câbles et poulies : – EVD..... – contrôle de tension (12-16 Kgs)		
	➢ Réservoirs : étanchéité, traces de fuite, présence du tube de mise en pression.....		

OPERATIONS D'ENTRETIEN VISITE 100 Heures (suite)

Visite du :	Immatriculation :	N° Serie :
Heures cellule :	Heures moteur :	Heures hélice :

ELEMENT/ZONE	OPERATION D'ENTRETIEN	Remarques	Visa Exécutant
5 – Atterrisseurs	➢ Tuyauteries souples : EVD, fuites.....……		
	➢ Amortisseurs: regonfler selon M.E. Wassmer – enfoncement (béquille > 35 cm du sol)…… – Pression : 9 ± 0.5 barsT.P.....……. – Pression : 4.5 ± 0.5 Bars T.Avt.....…….....… – Si fuite ou détérioration, E/S.....…….		
	➢ Roues : EVD, pression : 2.1 Bars.....…….....		
	➢ Freins : Niveau réservoir, circuit : EVD, efficacité, usure garnitures ,étanchéité cylindres de roues....……....		
6 - Fin de visite	➢ Remplir les livrets moteur et aéronef		
	➢ Après point fixe, remettre en place les éléments déposés au § 1.....		

Procédure d' Inspection répétitive d'un moteur à pistons utilisé sans limite de potentiel – *Référence RP 42-50 Annexe 9*

Le mécanicien devra effectuer les inspections ou vérifications suivantes (en sus des autres exigences du programme d'inspection).

Exigences d'inspection aux 50 heures :

a Inspecter les crépines d'huile à la recherche de signes de dommages internes ou d'usure du moteur pour les aéronefs non équipés de filtres à huile (filtres à huile à filtration totale ou de type à papier).

Exigences d'inspection aux 100 heures ou 1 an :

a Inspecter des filtres et des crépines d'huile à la recherche de signes de dommages internes ou d'usure du moteur.
b Vérifier le dossier de consommation d'huile.
c Vérifier et consigner le taux de compression de chaque cylindre.
d Vérifier le régime nominal.

Exigences d'inspection aux 900 heures ou 36 mois :

a Inspecter l'intérieur de chaque cylindre (endoscopie).
b Vérifier l'étanchéité des cylindres.

Exigences d'inspection aux 1200 heures ou 48 mois :

Retirer les caches culbuteurs pour inspecter les soupapes, les ressorts, les axes de culbuteurs, les culbuteurs, etc.

Remarques sur le programme :

a État extérieur - Examiner l'extérieur du moteur à la recherche d'anomalies apparentes comme des criques sur le carter, un jeu excessif de l'arbre porte-hélice, des signes de surchauffe et de la corrosion. Vérifier les supports moteur, les déflecteurs et le circuit d'échappement à la recherche de tout signe de vibrations excessives.

b État interne - Inspecter l'intérieur de chaque cylindre à la recherche de rayures des alésages des cylindres, de piqûres de corrosion de la tête de piston, de criques, d'érosion ou de déformation des sièges de soupapes, et pour constater l'état général du moteur.

c Consommation d'huile - Inspecter les dossiers pour s'assurer que la consommation maximale permise n'est pas dépassée, et pour vérifier toute consommation anormale d'huile. L'une ou l'autre de ces constatations doit donner lieu à un examen plus poussé.

d Vérification du taux de compression - L'usure des segments de piston et du cylindre, et un mauvais ajustement de la soupape sur son siège peuvent entraîner une importante perte de puissance. La vérification du taux de compression d'un cylindre est une méthode qui permet de déterminer, sans démontage important, la qualité de l'étanchéité assurée par les soupapes et les segments des pistons. Faire l'inspection conformément aux recommandations en vigueur du constructeur.

e Vérification du régime maximal au point fixe (vérification de la puissance) - Chaque constructeur stipule les limites du moteur, dont notamment le régime maximal au point fixe, parmi les données du certificat de type. À l'occasion de chaque point fixe visant à vérifier l'état de service d'un moteur, vérifier le régime maximal au point fixe. Le mécanicien peut utiliser cette donnée pour diagnostiquer des pannes, et cette vérification est requise après toute inspection, toute réparation ou tout remplacement d'un composant qui peut avoir une influence sur le régime, comme un carburateur, une magnéto, etc. La vérification se fait en faisant tourner le moteur dans des conditions qui permettent d'observer et de consigner le régime maximal au point fixe.

Attention : Le moteur ne devrait pas tourner à pleins gaz pendant des périodes plus longues qu'il n'est nécessaire pour procéder aux observations requises. Une fois les données enregistrées, on devrait ramener les gaz jusqu'à un réglage de bas régime pour permettre au moteur de se refroidir avant l'arrêt.

f Inspection de la crépine à huile, du filtre à huile et du détecteur de limaille - Cette inspection a pour but de détecter les signes de dommages internes ou d'usure du moteur. Il convient d'examiner la quantité, la forme, l'aspect, l'état et le type de particules de matériaux trouvés. L'inspection visuelle et l'utilisation d'un aimant peuvent aider à distinguer entre les matériaux ferreux et non ferreux.

g Vérification d'étanchéité du cylindre - Cette vérification permet de déceler certaines anomalies qui peuvent être difficilement observables lors d'une inspection visuelle et sert de mesure de sécurité pour déterminer certains états que l'on ne peut déceler à cause d'obstructions visuelles. On peut procéder à cette vérification à l'aide d'un compressiomètre.

Remarque : Tout cylindre qui présente une fuite externe au niveau de la tête ou du corps doit être remplacé avant la remise en service du moteur.

DOSSIER MOTEUR

Immatriculation aéronef : Modèle moteur : Numéro de série moteur :

Heures	Date	Type insp.	Vérif. Compr. 1/2/3/4/	Vérif. Etanch. 1/2/3/4/	Conso.huile	Rég. Max. point fixe	Int